

Situation sanitaire Covid-19

SUSPENSION PENDANT 30 JOURS DES LIAISONS AERIENNES ENTRE MADAGASCAR ET L'EUROPE, L'ILE DE LA REUNION ET MAYOTTE A PARTIR DU 20 MARS 2020

Antananariyo, le 16 mars 2020 -

Dans son allocution officielle en date du 14 Mars 2020, M. le Président de la République de Madagascar a décrété la suspension de toutes les liaisons aériennes entre Madagascar et l'Europe, l'Ile de La Réunion et Mayotte à partir du vendredi 20 mars 2020 inclus, et ce, pour une durée de 30 jours à compter de cette date.

Toutes les instructions prises précédemment par les autorités malagasy en prévention de la propagation du Covid-19 restent par ailleurs en vigueur.

Conformément à toutes ces mesures, Air Madagascar informe ses clients et le public que la compagnie suspendra tous ses vols vers/depuis la France métropolitaine (seule destination directement desservie par la compagnie en Europe), La Réunion et Mayotte à compter du vendredi 20 mars 2020, pour une durée de 30 jours.

Toutes les liaisons internationales directes vers les provinces de Madagascar sont immédiatement suspendues, tous les vols internationaux devant atterrir à l'aéroport international d'Ivato-Antananarivo.

Les Autorités malagasy demandent aux passagers de prendre leurs dispositions pour leur confinement obligatoire dès leur arrivée pour une durée de 14 jours. Ce confinement devra obligatoirement être observé à Antananarivo, en auto-quarantaine ou en mise en quarantaine par les autorités sanitaires. Il sera soumis à des contrôles réguliers obligatoires par les agents du Ministère de la Santé Publique ou par les Forces de l'ordre. Tout manquement sera passible de sanctions prévues à cet effet par les Autorités malagasy.

Une lettre d'engagement au confinement devra être signée par les passagers à l'embarquement des vols internationaux. Le refus de signature de la lettre d'engagement par le passager entraînera son non-embarquement, sans exception possible.



Par ailleurs la compagnie étend la validité des dispositions commerciales exceptionnelles mises en place le 12 mars dernier :

- La modification sans frais des dates de voyage pour un voyage avant le 30 juin 2020 (sous réserve de disponibilité dans la même classe tarifaire)
- La **possibilité de changer de destination** sans frais pour un voyage avant le 30 juin 2020
- Une **mise en avoir** de la valeur du billet pour un voyage reporté au-delà du 30 juin 2020 et avant le 31 décembre 2020.
- Le **réajustement tarifaire sans pénalité** en cas d'indisponibilité de la classe tarifaire de réservation aux nouvelles dates de voyage pour les modifications de dates de voyage ou en cas de changement de destination.

Pour modifier votre voyage ou connaître la situation de vos vols, nos équipes restent à votre disposition aux numéros suivants:

Madagascar: 020 22 510 00

Europe: 01 42 66 00 00

La Réunion : 01 40 06 01 01